



**PRÉFET  
DE LA HAUTE-MARNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA HAUTE-MARNE**

-----

**ANNÉE 2021 – Numéro 106 du 9 décembre 2021**

# SOMMAIRE

## PRÉFECTURE DE LA HAUTE-MARNE

### DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ ET DE LA LÉGALITÉ

#### **Bureau des Finances Locales** .....

Arrêté n°52-2021-12-00038 du 7 décembre 2021 portant transfert de la gestion comptable de différentes Associations foncières de Remembrement

Arrêté n° 52-2021-12-00056 du 9 décembre 2021 portant transfert de la gestion comptable de l'Association foncière de Remembrement de Buxières-les-Clefmont

\*\*\*\*\*

### DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES (DDT)

#### **Cabinet Affaires Juridiques**.....

Arrêté n° 2021-14 du 8 décembre 2021 portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire



**PRÉFET  
DE LA HAUTE-MARNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction de la  
Citoyenneté et de la  
Légalité**

BUREAU DES FINANCES LOCALES

**ARRÊTÉ N° 52-2021-12-00038 DU 07 DEC. 2021**

**Portant transfert de la gestion comptable  
de différentes Associations foncières de Remembrement**

Le Préfet de la Haute-Marne,

VU l'ordonnance n° 2004-632 du 1<sup>er</sup> juillet 2004 relative aux associations syndicales de propriétaires ;

VU le décret n° 2006-504 du 3 mai 2006 portant application de l'ordonnance n° 2004-632 du 1<sup>er</sup> juillet 2004 ;

VU les articles L.123-9, L.133-1 à L.133-7 et R.133-1 à R.133-1. à R.133.9 du Code Rural ;

VU le décret n°2012-1246 du 07 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

VU l'arrêté du 26 octobre 2021 portant ajustement de périmètre des services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

SUR proposition du Secrétaire général de la Préfecture,

**ARRÊTE :**

**Article 1 :** A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, le comptable du **SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE CHAUMONT** est substitué au comptable de la trésorerie d'**ANDELOT** dans la rédaction des arrêtés préfectoraux suivants :

**1.1** l'article 17 de l'arrêté préfectoral n°2108 du 30 août 2011, portant approbation des statuts de l'Association Foncière de Remembrement de Leurville ;

**1.2** l'article 17 de l'arrêté préfectoral n°2134 du 06 septembre 2011, portant approbation des statuts de l'Association Foncière de Remembrement d'Aillianville ;

**1.3** l'article 17 de l'arrêté préfectoral n°1538 du 19 mai 2011, portant approbation des statuts de l'Association Foncière de Remembrement de Semilly ;

**1.4** l'article 17 de l'arrêté préfectoral n°2433 du 20 octobre 2011, portant approbation des statuts de l'Association Foncière de Remembrement de Prez-sous-Lafauche\_Lafauche ;

**1.5** l'article 17 de l'arrêté préfectoral n°1881 du 08 juillet 2011, portant approbation des statuts de l'Association Foncière de Remembrement d'Orquevaux ;

**1.6** l'article 17 de l'arrêté préfectoral n°1976 du 28 juillet 2011, portant approbation des statuts de l'Association Foncière de Remembrement d'Humberville ;

**1.7** l'article 16 de l'arrêté préfectoral n°1733 du 21 juin 2011, portant approbation des statuts de l'Association Foncière de Remembrement de Vesaignes-sous-Lafauche ;

**1.8** l'article 17 de l'arrêté préfectoral n°1660 du 14 juin 2011, portant approbation des statuts de l'Association Foncière de Remembrement de Chalvraines ;

**1.9** l'article 17 de l'arrêté préfectoral n°1988 du 1<sup>er</sup> août 2011, portant approbation des statuts de l'Association Foncière de Remembrement de Saint-Blin ;

**1.10** l'article 17 de l'arrêté préfectoral n°2902 du 26 décembre 2011, portant approbation des statuts de l'Association Foncière de Remembrement de Rimaucourt ;

**1.11** l'article 17 de l'arrêté préfectoral n°2623 du 25 novembre 2011, portant approbation des statuts de l'Association Foncière de Remembrement de Cirey-les-Mareilles ;

**1.12** l'article 17 de l'arrêté préfectoral n°2053 du 17 août 2011, portant approbation des statuts de l'Association Foncière de Remembrement d'Andelot ;

**1.13** l'article 17 de l'arrêté préfectoral n°2135 du 06 septembre 2011, portant approbation des statuts de l'Association Foncière de Remembrement de Blancheville ;

**1.14** l'article 17 de l'arrêté préfectoral n°1792 du 27 juin 2011, portant approbation des statuts de l'Association Foncière de Remembrement de Montot-sur-Rognon ;

**1.15** l'article 17 de l'arrêté préfectoral n°2625 du 25 novembre 2011, portant approbation des statuts de l'Association Foncière de Remembrement de Mareilles ;

**1.16** l'article 17 de l'arrêté préfectoral n°1511 du 13 mai 2011, portant approbation des statuts de l'Association Foncière de Remembrement de Darmannes ;

**1.17** l'article 17 de l'arrêté préfectoral n°2624 du 25 novembre 2011, portant approbation des statuts de l'Association Foncière de Remembrement de Chantraines ;

**1.18** l'article 17 de l'arrêté préfectoral n°3036 du 31 décembre 2015, portant approbation des statuts de l'Association Foncière de Remembrement de Bourdons-sur-Rognon ;

**Article 2 :** A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, le comptable du **SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE CHAUMONT** est substitué au comptable de la trésorerie de **BOURMONT** dans la rédaction des arrêtés préfectoraux suivants :

**2.1** l'article 2 de l'arrêté préfectoral n°1191 du 20 avril 2018, portant création de l'Association Foncière d'Aménagement Foncier Agricole et Forestier de Bourmont ;

**2.2** l'article 17 de l'arrêté préfectoral n°1203 du 13 avril 2011, portant approbation des statuts de l'Association Foncière de Remembrement de Bassoncourt ;

**2.3** l'article 16 de l'arrêté préfectoral n°1508 du 13 mai 2011, portant approbation des statuts de l'Association Foncière de Remembrement de Breuvannes-en-Bassigny ;

**2.4** l'article 17 de l'arrêté préfectoral n°2432 du 20 octobre 2011, portant approbation des statuts de l'Association Foncière de Remembrement de Merrey ;

**2.5** l'article 16 de l'arrêté préfectoral n°1510 du 13 mai 2011, portant approbation des statuts de l'Association Foncière de Remembrement de Colombey-les-Choiseul (commune associée de Breuvannes-en-Bassigny) ;

**2.6** l'article 16 de l'arrêté préfectoral n°1542 du 22 avril 2015, portant approbation des statuts de l'Association Foncière de Remembrement de Meuvy ;

**2.7** l'article 17 de l'arrêté préfectoral n°2518 du 14 novembre 2012, portant approbation des statuts de l'Association Foncière de Remembrement de Vaudrecourt ;

**2.8** l'article 7 de l'arrêté préfectoral n°2420 du 20 octobre 2011, portant création de l'Association Foncière de Remembrement de Sommerécourt ;

**2.9** l'article 17 de l'arrêté préfectoral n°1204 du 13 avril 2011, portant approbation des statuts de l'Association Foncière de Remembrement d'Audeloncourt ;

**2.10** l'article 17 de l'arrêté préfectoral n°1977 du 28 juillet 2011, portant approbation des statuts de l'Association Foncière de Remembrement de Lonchamp-les-Millières ;

**2.11** l'article 17 de l'arrêté préfectoral n°1426 du 26 avril 2011, portant approbation des statuts de l'Association Foncière de Remembrement de Millières ;

**2.12** l'article 16 de l'arrêté préfectoral n°2893 du 26 décembre 2011, portant approbation de la mise en conformité des statuts de l'Association Foncière de Remembrement de Mennouveaux ;

**2.13** l'article 17 de l'arrêté préfectoral n°1358 du 05 mai 2011, portant approbation des statuts de l'Association Foncière de Remembrement de Thol-les-Millières ;

**2.14** l'article 17 de l'arrêté préfectoral n°2535 du 08 novembre 2011, portant approbation des statuts de l'Association Foncière de Remembrement de Maisoncelles ;

**2.15** l'article 17 de l'arrêté préfectoral n°1521 du 16 mai 2011, portant approbation des statuts de l'Association Foncière de Remembrement de Chaumont-la-Ville ;

**2.16** l'article 17 de l'arrêté préfectoral n°1159 du 08 avril 2011, portant approbation des statuts de l'Association Foncière de Remembrement de Levécourt ;

**2.17** l'article 17 de l'arrêté préfectoral n°1020 du 23 mars 2011, portant approbation des statuts de l'Association Foncière de Remembrement de Champigneulles-en-Bassigny ;

**2.18** l'article 17 de l'arrêté préfectoral n°2429 du 20 octobre 2011, portant approbation des statuts de l'Association Foncière de Remembrement de Germainvilliers ;

**2.19** l'article 17 de l'arrêté préfectoral n°1272 du 20 avril 2011, portant approbation des statuts de l'Association Foncière de Remembrement de Doncourt-sur-Meuse, Hâcourt et Malaincourt-sur-Meuse ;

**2.20** l'article 16 de l'arrêté préfectoral n°1513 du 13 mai 2011, portant approbation des statuts de l'Association Foncière de Remembrement de Nijon ;

**2.21** l'article 17 de l'arrêté préfectoral n°1588 du 27 mai 2011, portant approbation des statuts de l'Association Foncière de Remembrement de Graffigny-Chemin ;

**2.22** l'article 17 de l'arrêté préfectoral n°1475 du 09 mai 2011, portant approbation des statuts de l'Association Foncière de Remembrement de Goncourt ;

**2.23** l'article 17 de l'arrêté préfectoral n°2000 du 03 août 2011, portant approbation des statuts de l'Association Foncière de Remembrement de Soulaucourt-sur-Mouzon\_ Outremécourt ;

**2.24** l'article 17 de l'arrêté préfectoral n°1428 du 14 avril 2011, portant approbation des statuts de l'Association Foncière de Remembrement de Romain-sur-Meuse ;

**2.25** l'article 17 de l'arrêté préfectoral n°1476 du 09 mai 2011, portant approbation des statuts de l'Association Foncière de Remembrement d'Harréville-les-Chanteurs ;

**Article 3** : A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, le comptable du **SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE CHAUMONT** est substitué au comptable de la trésorerie de **CHATEAUVILLAIN** dans la rédaction des arrêtés préfectoraux suivants :

**3.1** l'article 17 de l'arrêté préfectoral n°1791 du 27 juin 2011, portant approbation des statuts de l'Association Foncière de Remembrement de Bugnières ;

**3.2** l'article 17 de l'arrêté préfectoral n°1356 du 05 mai 2011, portant approbation des statuts de l'Association Foncière de Remembrement de Cour l'Evêque ;

**3.3** l'article 17 de l'arrêté préfectoral n°1474 du 09 mai 2011, portant approbation des statuts de l'Association Foncière de Remembrement de Dancevoir ;

**3.4** l'article 17 de l'arrêté préfectoral n°1665 du 14 juin 2011, portant approbation des statuts de l'Association Foncière de Remembrement de Richebourg ;

**3.5** l'article 17 de l'arrêté préfectoral n°1355 du 05 mai 2011, portant approbation des statuts de l'Association Foncière de Remembrement de Coupray ;

**3.6** l'article 17 de l'arrêté préfectoral n°1473 du 09 mai 2011, portant approbation des statuts de l'Association Foncière de Remembrement d'Arc-en-Barrois ;

**3.7** l'article 17 de l'arrêté préfectoral n°1753 du 23 juin 2011, portant approbation des statuts de l'Association Foncière de Remembrement d'Aubepierre-sur-Aube ;

**3.8** l'article 4 de l'arrêté préfectoral n°1028 du 07 mars 2012, portant modification de l'arrêté de création relatif à la composition des membres du bureau de l'Association Foncière de Remembrement de Lavilleneuve-au-Roi ;

**3.9** l'article 17 de l'arrêté préfectoral n°1732 du 21 juin 2011, portant approbation des statuts de l'Association Foncière de Remembrement de Saint-Martin-sur-la-Renne ;

**3.10** l'article 17 de l'arrêté préfectoral n°1658 du 14 juin 2011, portant approbation des statuts de l'Association Foncière de Remembrement de Bricon ;

**3.11** l'article 17 de l'arrêté préfectoral n°2423 du 20 octobre 2011, portant approbation des statuts de l'Association Foncière de Remembrement d'Autreville-sur-la-Renne ;

**3.12** l'article 17 de l'arrêté préfectoral n°1801 du 28 juin 2011, portant approbation des statuts de l'Association Foncière de Remembrement de Braux-le-Châtel ;

**3.13** l'article 15 de l'arrêté préfectoral n°1580 du 27 mai 2011, portant approbation des statuts de l'Association Foncière de Remembrement de Cirfontaines-en-Azois\_Aizanville ;

**3.14** l'article 15 de l'arrêté préfectoral n°2734 du 1<sup>er</sup> décembre 2011, portant approbation des statuts de l'Association Foncière de Remembrement de Pont-la-Ville ;

**3.15** l'article 17 de l'arrêté préfectoral n°2892 du 26 décembre 2011, portant approbation des statuts de l'Association Foncière de Remembrement de Valdelancourt ;

**3.16** l'article 17 de l'arrêté préfectoral n°1507 du 13 mai 2011, portant approbation des statuts de l'Association Foncière de Remembrement de Blessonville 86 ;

**3.17** l'article 16 de l'arrêté préfectoral n°2894 du 26 décembre 2011, portant approbation de la mise en conformité des statuts de l'Association Foncière de Remembrement de Montribourg ;

**3.18** l'article 16 de l'arrêté préfectoral n°1815 du 29 juin 2011, portant approbation des statuts de l'Association Foncière de Remembrement de Châteauvillain ;

**3.19** l'article 17 de l'arrêté préfectoral n°1802 du 28 juin 2011, portant approbation des statuts de l'Association Foncière de Remembrement de Laferté-sur-Aube 86 ;

**3.20** l'article 17 de l'arrêté préfectoral n°1664 du 14 juin 2011, portant approbation des statuts de l'Association Foncière de Remembrement d'Ormoy-sur-Aube ;

**3.21** l'article 16 de l'arrêté préfectoral n°2018 du 08 août 2011, portant approbation des statuts de l'Association Foncière de Remembrement d'Essey-les-Ponts ;

**3.22** l'article 17 de l'arrêté préfectoral n°1974 du 28 juillet 2011, portant approbation des statuts de l'Association Foncière de Remembrement de Créancey ;

**3.23** l'article 15 de l'arrêté préfectoral n°636 du 16 janvier 2012, portant approbation des statuts de l'Association Foncière de Remembrement de Dinteville ;

**3.24** l'article 17 de l'arrêté préfectoral n°1730 du 21 juin 2011, portant approbation des statuts de l'Association Foncière de Remembrement de Latrecey\_Ormoy-sur-Aube ;

**Article 4** : A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, le comptable du **SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE CHAUMONT** est substitué au comptable de la trésorerie de **CHAUMONT** dans la rédaction des arrêtés préfectoraux suivants :

**4.1** l'article 5 de l'arrêté préfectoral n°52-2020-12-051 du 03 décembre 2020, portant approbation de la transformation de l'Association Foncière de Remembrement de Maranville-Rennepont en AFR de Rennepont ;

**4.2** l'article 17 de l'arrêté préfectoral n°2434 du 20 octobre 2011, portant approbation des statuts de l'Association Foncière de Remembrement de Rochefort-sur-la-Côte ;

**4.3** l'article 3 de l'arrêté préfectoral n°418 du 10 janvier 2017, portant création de l'Association Foncière de Remembrement de Chamarandes-Choignes ;

**4.4** l'article 17 de l'arrêté préfectoral n°1357 du 05 mai 2011, portant approbation des statuts de l'Association Foncière de Remembrement de Marbéville ;

**4.5** l'article 17 de l'arrêté préfectoral n°1496 du 12 mai 2011, portant approbation des statuts de l'Association Foncière de Remembrement de Soncourt-sur-Marne ;

**4.6** l'article 2 de l'arrêté préfectoral n°3055 du 31 décembre 2015, portant Association Foncière de Remembrement de Viéville ;

**4.7** l'article 16 de l'arrêté préfectoral n°72 du 23 janvier 2017, délibération de l'Association Foncière de Remembrement de Vraincourt ;

**4.8** l'article 17 de l'arrêté préfectoral n°2736 du 1<sup>er</sup> décembre 2011, portant approbation des statuts de l'Association Foncière de Remembrement de Vignory-Buxières-les-Froncles et Vouécourt ;

**4.9** l'article 17 de l'arrêté préfectoral n°2891 du 26 décembre 2011, portant approbation des statuts de l'Association Foncière de Remembrement de Froncles ;

**4.10** l'article 16 de l'arrêté préfectoral n°2426 du 20 octobre 2011, portant approbation des statuts de l'Association Foncière de Remembrement de Champcourt (commune associée de Colombey-les-Deux-Eglises) ;

**4.11** l'article 17 de l'arrêté préfectoral n°1666 du 14 juin 2011, portant approbation des statuts de l'Association Foncière de Remembrement de Vouécourt ;

**4.12** l'article 17 de l'arrêté préfectoral n°1663 du 14 juin 2011, portant approbation des statuts de l'Association Foncière de Remembrement de Mirbel-La Genevroye-Vignory ;

**4.13** l'article 17 de l'arrêté préfectoral n°1625 du 1<sup>er</sup> juin 2011, portant approbation des statuts de l'Association Foncière de Remembrement de Bologne ;

**4.14** l'article 17 de l'arrêté préfectoral n°1589 du 27 mai 2011, portant approbation des statuts de l'Association Foncière de Remembrement d'Ormoy-les-Sexfontaines ;

- 4.15** l'article 17 de l'arrêté préfectoral n°1851 du 05 juillet 2011, portant approbation des statuts de l'Association Foncière de Remembrement d'Oudincourt ;
- 4.16** l'article 17 de l'arrêté préfectoral n°1999 du 03 août 2011, portant approbation des statuts de l'Association Foncière de Remembrement de Meures ;
- 4.17** l'article 17 de l'arrêté préfectoral n°1509 du 13 mai 2011, portant approbation des statuts de l'Association Foncière de Remembrement de Briaucourt ;
- 4.18** l'article 17 de l'arrêté préfectoral n°2431 du 20 octobre 2011, portant approbation des statuts de l'Association Foncière de Remembrement de Marault (commune associée de Bologne) ;
- 4.19** l'article 16 de l'arrêté préfectoral n°2896 du 26 décembre 2011, portant approbation de la mise en conformité des statuts de l'Association Foncière de Remembrement de Roôcourt-la-Côte ;
- 4.20** l'article 17 de l'arrêté préfectoral n°1909 du 19 juillet 2011, portant approbation des statuts de l'Association Foncière de Remembrement de Lamancine ;
- 4.21** l'article 17 de l'arrêté préfectoral n°2525 du 20 octobre 2011, portant approbation des statuts de l'Association Foncière de Remembrement de Bouzancourt-Daillancourt-Guindrecourt-sur-Blaise ;
- 4.22** l'article 1 de l'arrêté préfectoral n°3051 du 31 décembre 2015, Association Foncière de Remembrement de Soncourt-sur-Marne\_Viéville\_Vraincourt, changement de trésorerie ;
- 4.23** l'article 17 de l'arrêté préfectoral n°1271 du 20 avril 2011, portant approbation des statuts de l'Association Foncière de Remembrement de Blaise (commune associée de Colombey-les-Deux-Eglises) ;
- 4.24** l'article 17 de l'arrêté préfectoral n°1220 du 15 avril 2011, portant approbation des statuts de l'Association Foncière de Remembrement de Gillancourt ;
- 4.25** l'article 17 de l'arrêté préfectoral n°1314 du 03 mai 2011, portant approbation des statuts de l'Association Foncière de Remembrement de Blaisy ;
- 4.26** l'article 17 de l'arrêté préfectoral n°1523 du 16 mai 2011, portant approbation des statuts de l'Association Foncière de Remembrement de Sexfontaines ;
- 4.27** l'article 17 de l'arrêté préfectoral n°1315 du 03 mai 2011, portant approbation des statuts de l'Association Foncière de Remembrement de Lamothe-en-Blaisy\_Curmont ;
- 4.28** l'article 16 de l'arrêté préfectoral n°2907 du 29 décembre 2011, portant approbation des statuts de l'Association Foncière de Remembrement de Colombey-les-Deux-Eglises ;
- 4.29** l'article 17 de l'arrêté préfectoral n°1581 du 27 mai 2011, portant approbation des statuts de l'Association Foncière de Remembrement de Lachapelle-en-Blaisy ;
- 4.30** l'article 17 de l'arrêté préfectoral n°2424 du 20 octobre 2011, portant approbation des statuts de l'Association Foncière de Remembrement de Biernes ;
- 4.31** l'article 17 de l'arrêté préfectoral n°2531 du 08 novembre 2011, portant approbation des statuts de l'Association Foncière de Remembrement de Buchey (commune associée de Rizacourt-Buchey) ;

**4.32** l'article 17 de l'arrêté préfectoral n°2430 du 20 octobre 2011, portant approbation des statuts de l'Association Foncière de Remembrement d'Harricourt (commune associée de Colombey-les-Deux-Eglises) ;

**4.33** l'article 17 de l'arrêté préfectoral n°2533 du 08 novembre 2011, portant approbation des statuts de l'Association Foncière de Remembrement de Lavilleneuve-aux-Fresnes (commune associée de Colombey-les-Deux-Eglises) ;

**4.34** l'article 17 de l'arrêté préfectoral n°2735 du 1<sup>er</sup> décembre 2011, portant approbation des statuts de l'Association Foncière de Remembrement de Rizaucourt-Buchey (ZAC) (commune centre de Rizaucourt-Buchey) ;

**4.35** l'article 17 de l'arrêté préfectoral n°1877 du 08 juillet 2011, portant approbation des statuts de l'Association Foncière de Remembrement d'Argentolles (ZAC) (commune associée de Colombey-les-Deux-Eglises) ;

**4.36** l'article 17 de l'arrêté préfectoral n°1790 du 27 juin 2011, portant approbation des statuts de l'Association Foncière de Remembrement d'Argentolles (non ZAC) (commune associée de Colombey-les-Deux-Eglises) ;

**4.37** l'article 16 de l'arrêté préfectoral n°1311 du 02 mai 2011, portant approbation des statuts de l'Association Foncière de Remembrement de Pratz (commune associée de Colombey-les-Deux-Eglises) ;

**4.38** l'article 17 de l'arrêté préfectoral n°1515 du 13 mai 2011, portant approbation des statuts de l'Association Foncière de Remembrement de Rizaucourt-Buchey (non ZAC) ;

**4.39** l'article 1 de l'arrêté préfectoral n°3500 du 18 décembre 2003, arrêté modificatif de création, pour l'Association Foncière de Villiers-le-Sec, changement de trésorerie ;

**4.40** l'article 17 de l'arrêté préfectoral n°1883 du 08 juillet 2011, portant approbation des statuts de l'Association Foncière de Remembrement de Treix ;

**4.41** l'article 17 de l'arrêté préfectoral n°1514 du 13 mai 2011, portant approbation des statuts de l'Association Foncière de Remembrement de Riaucourt ;

**4.42** l'article 15 de l'arrêté préfectoral n°1522 du 16 mai 2011, portant approbation des statuts de l'Association Foncière de Remembrement de Sarcicourt (commune associée de Jonchery) ;

**4.43** l'article 17 de l'arrêté préfectoral n°1572 du 26 mai 2011, portant approbation des statuts de l'Association Foncière de Remembrement de Laharmand (commune associée de Jonchery) ;

**4.44** l'article 16 de l'arrêté préfectoral n°2532 du 08 novembre 2011, portant approbation des statuts de l'Association Foncière de Remembrement de Jonchery ;

**4.45** l'article 17 de l'arrêté préfectoral n°1975 du 28 juillet 2011, portant approbation des statuts de l'Association Foncière de Remembrement d'Euffigneix ;

**4.46** l'article 17 de l'arrêté préfectoral n°1427 du 14 avril 2011, portant approbation des statuts de l'Association Foncière de Remembrement de Brethenay ;

**4.47** l'article 17 de l'arrêté préfectoral n°2422 du 20 octobre 2011, portant approbation des statuts de l'Association Foncière de Remembrement d'Annéville-la-Prairie ;

**4.48** l'article 17 de l'arrêté préfectoral n°832 du 09 février 2012, portant approbation des statuts de l'Association Foncière de Remembrement de Semoutiers (commune centre de Semoutiers-Montsaon) ;

**4.49** l'article 1 de l'arrêté préfectoral n°3574 du 07 décembre 1992, portant rattachement comptable de l'Association Foncière de Remembrement de Montsaon (commune associée de Semoutiers-Montsaon) à la trésorerie principale de Chaumont ;

**4.50** l'article 16 de l'arrêté préfectoral n°1627 du 1<sup>er</sup> juin 2011, portant approbation des statuts de l'Association Foncière de Remembrement de Vesaignes-sur-Marne ;

**4.51** l'article 16 de l'arrêté préfectoral n°1477 du 09 mai 2011, portant approbation des statuts de l'Association Foncière de Remembrement de Marnay-sur-Marne ;

**4.52** l'article 17 de l'arrêté préfectoral n°1659 du 14 juin 2011, portant approbation des statuts de l'Association Foncière de Remembrement de Brottes (commune associée de Chaumont) ;

**4.53** l'article 17 de l'arrêté préfectoral n°1912 du 19 juillet 2011, portant approbation des statuts de l'Association Foncière de Remembrement de Villiers-sur-Suize ;

**4.54** l'article 17 de l'arrêté préfectoral n°1910 du 19 juillet 2011, portant approbation des statuts de l'Association Foncière de Remembrement de Laville-aux-Bois ;

**4.55** l'article 17 de l'arrêté préfectoral n°1911 du 19 juillet 2011, portant approbation des statuts de l'Association Foncière de Remembrement de Neuilly-sur-Suize ;

**4.56** l'article 17 de l'arrêté préfectoral n°2428 du 20 octobre 2011, portant approbation des statuts de l'Association Foncière de Remembrement de Crenay (commune associée de Foulain) ;

**Article 5** : A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, le comptable du **SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE SAINT-DIZIER** est substitué au comptable de la trésorerie de **JOINVILLE** dans la rédaction des arrêtés préfectoraux suivants :

**5.1** l'article 2 de l'arrêté préfectoral n°3259 du 26 décembre 2018, changement de trésorerie d'Association Foncière de Remembrement Morionvilliers ;

**5.2** l'article 17 de l'arrêté préfectoral n°2890 du 26 décembre 2011, portant approbation des statuts de l'Association Foncière de Remembrement de Chambroncourt ;

**Article 6** : A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, le comptable du **SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE CHAUMONT** est substitué au comptable de la trésorerie de **NOGENT** dans la rédaction des arrêtés préfectoraux suivants :

**6.1** l'article 16 de l'arrêté préfectoral n°1879 du 08 juillet 2011, portant approbation des statuts de l'Association Foncière de Remembrement de Cuves ;

**6.2** l'article 17 de l'arrêté préfectoral n°1626 du 1<sup>er</sup> juin 2011, portant approbation des statuts de l'Association Foncière de Remembrement de Louvières ;

**6.3** l'article 16 de l'arrêté préfectoral n°1816 du 29 juin 2011, portant approbation des statuts de l'Association Foncière de Remembrement de Ninville ;

**6.4** l'article 17 de l'arrêté préfectoral n°1582 du 27 mai 2011, portant approbation des statuts de l'Association Foncière de Remembrement de Lanques-sur-Rognon ;

**6.5** l'article 17 de l'arrêté préfectoral n°1729 du 21 juin 2011, portant approbation des statuts de l'Association Foncière de Remembrement d'Esnouveaux ;

**6.6** l'article 17 de l'arrêté préfectoral n°1878 du 08 juillet 2011, portant approbation des statuts de l'Association Foncière de Remembrement de Biesles ;

**6.7** l'article 17 de l'arrêté préfectoral n°884 du 25 février 2011, portant approbation des statuts de l'Association Foncière de Remembrement de Forcey ;

**6.8** l'article 17 de l'arrêté préfectoral n°2427 du 20 octobre 2011, portant approbation des statuts de l'Association Foncière de Remembrement de Consigny ;

**6.9** l'article 17 de l'arrêté préfectoral n°1624 du 1<sup>er</sup> juin 2011, portant approbation des statuts de l'Association Foncière de Remembrement d'Ageville ;

**6.10** l'article 17 de l'arrêté préfectoral n°1590 du 27 mai 2011, portant approbation des statuts de l'Association Foncière de Remembrement de Sarcey ;

**6.11** l'article 17 de l'arrêté préfectoral n°1850 du 05 juillet 2011, portant approbation des statuts de l'Association Foncière de Remembrement de Mandres-la-Côte ;

**6.12** l'article 17 de l'arrêté préfectoral n°1880 du 08 juillet 2011, portant approbation des statuts de l'Association Foncière de Remembrement d'Odival ;

**6.13** l'article 16 de l'arrêté préfectoral n°2783 du 09 décembre 2011, portant approbation des statuts de l'Association Foncière de Remembrement de Nogent ;

**6.14** l'article 17 de l'arrêté préfectoral n°1882 du 08 juillet 2011, portant approbation des statuts de l'Association Foncière de Remembrement de Thivet ;

**6.15** l'article 16 de l'arrêté préfectoral n°1803 du 28 juin 2011, portant approbation des statuts de l'Association Foncière de Remembrement de Poinson-les-Nogent\_Vitry-les-Nogent ;

**6.16** l'article 17 de l'arrêté préfectoral n°1661 du 14 juin 2011, portant approbation des statuts de l'Association Foncière de Remembrement de Donnemarie\_Essey-les-Eaux ;

**6.17** l'article 16 de l'arrêté préfectoral n°413 du 28 mars 2013, portant approbation des statuts de l'Association Foncière de Remembrement de Poulangy ;

**Article 7 :** A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, le comptable du **SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE CHAUMONT** est le comptable de l'Association Foncière de Remembrement de Leffonds ;

**Article 8 :** Le Secrétaire général de la préfecture de la Haute-Marne, la Directrice Départementale des Finances Publiques de la Haute-Marne, les Présidents des Associations Foncières de Remembrement, les présidents des Associations Foncières d'Aménagement Foncier Agricole et Forestier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont une copie leur sera adressée, et qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la Haute-Marne.

**Article 9 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Châlons-en-Champagne dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le cas échéant, le tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » ([www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)).

Chaumont, le **07 DEC. 2021**

Pour le Préfet et par délégation,  
Le Secrétaire Général de la Préfecture,

Maxence DEN HEIJER





**PRÉFET  
DE LA HAUTE-MARNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction de la  
Citoyenneté et de la  
Légalité**

BUREAU DES FINANCES LOCALES

**ARRÊTÉ N° 52-2021-12-00056 DU 09 DEC. 2021**

**Portant transfert de la gestion comptable  
de l'Association foncière de Remembrement de Buxières-les-Clefmont**

Le Préfet de la Haute-Marne,

VU l'ordonnance n° 2004-632 du 1<sup>er</sup> juillet 2004 relative aux associations syndicales de propriétaires ;

VU le décret n° 2006-504 du 3 mai 2006 portant application de l'ordonnance n° 2004-632 du 1<sup>er</sup> juillet 2004 ;

VU les articles L.123-9, L.133-1 à L.133-7 et R.133-1 à R.133-1. à R.133.9 du Code Rural ;

VU le décret n°2012-1246 du 07 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

VU l'arrêté du 26 octobre 2021 portant ajustement de périmètre des services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

SUR proposition du Secrétaire général de la Préfecture,

**ARRÊTE :**

**Article 1:** A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, le comptable du **SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE LANGRES** est substitué au comptable de la trésorerie de **LANGRES** dans la rédaction de l'arrêté préfectoral suivant :

L'article 1 de l'arrêté préfectoral n°2845 du 22 décembre 2017, modifiant le comptable de l'Association Foncière de Remembrement de Buxières-les-Clefmont ;

**Article 2 :** Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Haute-Marne, la Directrice Départementale des Finances Publiques de la Haute-Marne, le Président de l'Association Foncière de Remembrement de Buxières-les-Clefmont, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont une copie leur sera adressée, et qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la Haute-Marne.

**Article 3 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Châlons-en-Champagne dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le cas échéant, le tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » ([www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)).

Chaumont, le **09 DEC. 2021**

Pour le Préfet et par délégation,  
Le Secrétaire Général de la Préfecture,

Maxence DEN HEIJER





**PRÉFET  
DE LA HAUTE-MARNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction  
départementale  
des territoires**

**CABINET  
AFFAIRES JURIDIQUES**

**ARRÊTÉ N° 2021/14 DU – 8 DEC. 2021**  
portant subdélégation de signature  
en matière d'ordonnancement secondaire

**Le Directeur départemental des territoires**

VU le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général de la comptabilité publique, notamment ses articles 64, 86, 104 et 226,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, et notamment son article 34,

VU les arrêtés interministériels du 21 décembre 1982 portant règlement particulier de comptabilité pour la désignation d'ordonnateurs secondaires et de leurs délégués dont l'un complété en son article 3 par l'arrêté du 4 août 1983,

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment l'article 25 bis,

VU l'arrêté interministériel du 20 septembre 1984 modifiant l'arrêté du 30 décembre 1982 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués,

VU l'arrêté interministériel du 28 février 1985 complétant et modifiant l'arrêté du 11 février 1983 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués,

VU la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 modifiée relative aux lois de finances,

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements,

VU l'arrêté préfectoral n° 1367 du 15 mai 2014 portant réorganisation de la direction départementale des territoires de la Haute-Marne à compter du 1er juin 2014,

VU le décret n°2017-1893 du 31 décembre 2017 portant répartition des crédits et découverts autorisés par la loi n° 2017-1837 du 30 décembre 2017 de finances 2018,

VU l'arrêté du premier ministre et du ministre de l'intérieur du 1<sup>er</sup> décembre 2020 nommant M. Xavier Logerot, directeur départemental des territoires de la Haute-Marne,

VU l'arrêté préfectoral n°52-2020-12-215 du 22 décembre 2020 portant organisation du Secrétariat Général Commun Départemental,

VU l'arrêté préfectoral n°52-2020-12-218 du 23 décembre 2020 portant réorganisation de la Direction départementale des territoires de la Haute-Marne,

VU l'arrêté préfectoral n°52-2021-12-00011 du 2 décembre 2021 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à M. Xavier Logerot, directeur départemental des territoires de la Haute-Marne,

## ARRÊTE :

**Article 1 :** Subdélégation de signature est donnée, dans le cadre de leurs attributions et compétences, sur les BOP 113, 135, 149, 181, 203, 207 et 362, à :

- Mme Nelly Robert, Cheffe du service habitat et construction
- Mme Océane Lachaussée, Cheffe du service économie agricole
- M. Richard Cousin, Chef du service sécurité et aménagement
- M. Hadrien Mauriac, Chef du service environnement et forêt

afin de me suppléer pour l'exercice de ma compétence de responsable d'unité opérationnelle pour procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'État.

**Article 2 :** Les agents énumérés dans les articles précédents sont autorisés à procéder dans l'application Chorus à la validation des engagements juridiques et à la constatation des services faits des actes budgétaires dans la limite de leurs attributions et compétences.

**Article 3 :** Subdélégation de signature est donnée à Mmes Agnès Hebert et Stéphanie Parisot, assistantes du chef de service et Mme Nathalie Roger, assistante politique de l'eau afin de signer les actes d'engagement juridique et les pièces d'engagement et de liquidation des recettes et des dépenses de toute nature concernant les BOP 113, 135, 149, 181, 203, 207 et 362.

**Article 4 :** Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer, dans la limite de leurs compétences et attributions, la constatation de service fait, à :

- M. Vincent Didelot, Chef de l'unité territoriale sud.
- Mme Myriam Gillet, Cheffe de l'unité territoriale nord.

**Article 5 :** Dans le but de prévenir toute situation éventuelle de conflit d'intérêts, le traitement de dossiers et l'élaboration de décisions concernant :

- le GAEC Marie-Fontaine (SIREN n° 430100065 – 68 rue du Chêne 52150 Graffigny-Chemin), feront l'objet d'un déport de Monsieur Xavier Logerot auprès de Madame Océane Lachaussée, cheffe du service économie agricole.

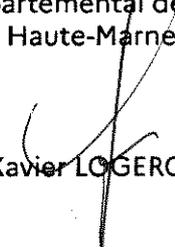
En outre, dans ce domaine, Monsieur Xavier Logerot s'abstiendra d'adresser des instructions aux agents placés sous son autorité hiérarchique. Cela se traduira au sein de la DDT par une chaîne hiérarchique directe entre les agents et la cheffe du service économie agricole, sans que Monsieur Xavier Logerot n'intervienne à quelque stade que ce soit et/ou pour quelque motif que ce soit. Quant à elle, Madame Océane Lachaussée sera déliée de son devoir d'obéissance hiérarchique envers le Directeur et l'exercera auprès de l'autorité supérieure en tant que de besoin.

**Article 6 :** L'arrêté n°2021/10 du 26 août 2021 est abrogé.

**Article 7 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Châlons-en-Champagne dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le cas échéant, le tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » ([www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)).

**Article 8 :** Le Secrétaire général de la Préfecture de la Haute-Marne, et le directeur départemental des territoires de la Haute-Marne sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Haute-Marne.

Chaumont, le ~~8~~ DEC. 2021  
Le directeur départemental des territoires de la  
Haute-Marne,

  
Xavier LOGEROT